

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

4. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Certifié conforme
Louys Thelin Agent
National

(3)

A. *En argent quarante quatre francs.*
En bled mesure de Lausanne vingt quartierons.
Vin point.
Bois un Char.

B. *Ce cy devant Etat de Berne donna un Capital de Cent Ecublans pour la Creation de la pension aux fins d'adjoindre la Commune d'avoir son Ecole dans le lieu auparavant celui de Wuffens la Ville faisoit l'école à Villars, Ste-Croix et à Max.*

Elle ne retire aucun profit sur les questions cy Contre.

Etat de l'Ecole de Max

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Sullens.*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? } *Un Village.*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? } *Une Commune proprement dite*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? } *Paroisse de Chesaux; Agence de Sullens.*
- d. District } *De Cossonay.*
- e. Canton } *Du Seman.*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) } *Il n'y en a aucune, que dans l'enceinte du Village.*
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. } *Il n'y a que le Village même.*
4. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. } *L'Eloignement n'est pas grand, puisqu'on ne sort pas du Village.*
5. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? } *Il n'y a que ceux du Lieu; dont le nombre se verra cy après.*

86

W. A. A.

(2)

4. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Senthar . . . 25. Minutes
Bournens . . . 10.
Boussens . . . 20.
Cheseaux . . . 30.
Mex . . . 15.
Sufflens . . . 30.

5. Leurs noms.

6. Leurs distances réciproques.

De *Senthar* à *Bournens* . . . 20. Minutes.
De *Bournens* à *Boussens* . . . 15.
De *Boussens* à *Cheseaux* . . . 15.
De *Cheseaux* à *Mex* . . . 45.
De *Mex* à *Sufflens* . . . 10.
De *Sufflens* à *Senthar* . . . 20.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La Religion, la Lecture, l'écriture, l'Orthographe, et l'Arithmétique, et la Musique.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient toute l'année.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le Catéchisme, et Passages d'Ostervald, Testament, et Psalmes.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Très bien.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Trois heures le matin, et autant le soir, outre une leçon d'autant de tems en hiver pour les Enfans, dès l'âge de 12. ans.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Ils ne sont pas classés, mais placés en rang, suivant leur sçavoir.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

La Commune, assemblée à cet effet, sous la présidence du Ministre, qui faisoit l'amen, nommoit les deux qu'elle jugeoit les plus capables; puis des deux, le ci devant Seigneur, en choisit un, mais sans débobliger la Commune. De Singy Paroisse d'Adorf, en Turgovie. Jean Marc Amman

(3)

d. Son âge.

23. ans. et 4. Mois.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Marie depuis peu, et n'ai point d'Enfans

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 5. années, et 4. mois

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Nulle part; et sans vocation, étant auparavant aux études à l'Académie de Lausanne, dans l'Auditoire de belles lettres

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Desservir l'Eglise; et faire des prières, dont une le Dimanche, et une autre le Vendredi.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

71. Dont environ la moitié filles.

a. En hiver, }
b. En été, } foit garçons ou filles.

Ils sont tenus la fréquenter toute l'année; mais en Eté, les occupations de la campagne en diminuent le nombre, qui varie en cette saison, suivant les jours, de beau ou de mauvais tems.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

0.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Aucun.

b. Quelle en est la valeur?

0.

c. Source des revenus.

La Commune.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

L'école rien possédant point, ils ne peuvent pas être réunis.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Chaque Enfant dans le Village, dès l'âge de 5. ans, est tenu, payer annuellement un Qt. de bled, qu'il vienne ou non à l'école.

15°. Bâtiment de l'école.

Maison de Commune.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

En assez bon état, mais n'est pas neuve.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il y a deux chambres p. l'école; dont une située sur le four. p. l'hyser; et une autre plus fraîche p. l'été dans le même bâtiment

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

La Maison de Commune suffit.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune

- (4)
- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?
- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*En Argent 6. Louis.
Bled un Quarteron par Enfant, plus
à la Moisson, une Saiselle de chaque
particulier, ayant des terres ensemencées
et qui envoie des Enfants à l'école.
Plus. Bois 4. Chars, dont deux de Chêne
et deux de Sapin, que la Commune
marque sur plante, et qu'il faut faire
abattre, et voiturer à ses fraix.
Plus. 2. petits Chenesiers, et un petit
jardin contigu à la maison de Commune*

*Le tout n'a d'autre source que la
Commune, outre le bled qui provient
des Particuliers.*

*Etat des Ecoles
de Sullens*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Etat de l'Ecole

de Dournens

18.

45.

Dournens.

Village

Commune proprement dite

Paroisse de Sullens, Canton de Dournens

District de Sullens

Canton de Sullens

point

RELATIONS PERSONNELLES

point

point

point